



PREVOYANCE

Taux de cotisation

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE SAONE ET LOIRE (IDCC N°9712)

Personnel non cadre

Le taux de cotisation contractuel de 1.40% Tranches A et B est réparti à raison de 0.85% Tranches A et B à la charge de l'employeur et 0.55% Tranches A et B à la charge du salarié.

Cette cotisation globale est appelée à hauteur de **1.20%TA+TB pour l'exercice 2018**, répartie de la façon suivante :

Garanties	Part Employeur	Part Salarié
Décès-IPT-Frais d'obsèques	0.10%	0.11%
Maintien de salaire y compris CSP à 40%	0.53%	--
Incapacité	--	0.25%
Invalidité	0.10%	0.11%
Mutualisation de la Portabilité	--	--
Taux de cotisation global TA + TB	0.73%	0.47%

TA : PARTIE DU SALAIRE BRUT LIMITEE AU PLAFOND ANNUEL DE LA SECURITE SOCIALE

TB : PARTIE DU SALAIRE BRUT COMPRISE ENTRE 1 ET 4 FOIS LE PLAFOND ANNUEL DE LA SECURITE SOCIALE